



Accident de la circulation avec un conducteur sans assurance

Par ibrahim59

J'ai eu un accident de voiture : un autre véhicule roulant trop vite derrière moi m'a heurté. Je ne suis donc pas responsable de l'accident. Franchement, je pense avoir fait tout ce qu'il faut, il y avait des embouteillages, j'ai allumé mes feux de détresse au ralenti et je me suis arrêté. Mais une voiture m'est quand même entrée dedans ! Il y a beaucoup de réparations à faire à l'arrière de ma voiture, mais aussi à l'avant, car en me poussant, j'ai heurté la voiture de devant. J'ai également été blessé et hospitalisé pendant 2 jours pour plusieurs fractures aux mains. Le problème est que le conducteur fautif n'est pas assuré. Comment puis-je être indemnisé ?

Par Suisse1291

Première démarche : déposer une plainte avec constitution de partie civile contre le conducteur fautif pour conduite dangereuse et destruction de biens. Prenez un avocat pour ça.

Ensuite, vous devez vous retourner vers le FGAO (Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires) pour vous faire rembourser de tous vos dommages, lequel FGAO se retournera contre l'automobiliste pour récupérer les sommes qu'il vous aura versées.

Par janus2

Bonjour,
Généralement, c'est votre assureur qui se charge de saisir le FGAO au titre de la garantie protection juridique.

Par ibrahim59

Merci pour vos réponses. Suisse1291 c'est noté, mon voisin m'a recommandé un avocat justement [[url=https://jmp-avocat-indemnisation.fr/](https://jmp-avocat-indemnisation.fr/)]<https://jmp-avocat-indemnisation.fr/>[/url] il serait spécialisé dans la réparation du préjudice corporel. Si vous en connaissez d'autres, n'hésitez pas afin que je puisse avoir quelques éléments de comparaison. Merci également à vous deux (Suisse1291 et janus2) pour l'explication sur le fonctionnement du FGAO, j'en prends bonne note.

Apparemment, il semblerait que pour l'indemnisation de mes préjudices, il faudra négocier des dommages et intérêts avec l'assureur du conducteur responsable. On m'a dit aussi qu'il ne faut jamais laisser son assureur se charger de cette négociation. Affaire à suivre donc !